

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GOURDON  
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT  
DES ORDURES MÉNAGÈRES**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à 14h30, les membres du comité syndical dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la salle du Mille Club à Rocamadour, sous la présidence de Monsieur LACOMBE Robert, Président.

*Nombre de délégués en exercice :* Soixante-huit pour le service des ordures ménagères  
Cinquante-sept pour le service assainissement non collectif

*Date de convocation du comité syndical :* 04 octobre 2022

**Présents :**

*pour la communauté de communes Cazals-Salviac :* RACLOT Francis, PUGNET Didier (pouvoir), SEGOL Pierre, CUROUX Dominique (suppléant), RUBINOCCI Hervé, VILARD Gilles (pouvoir), TAILLADE Robert, FLORENTY Kévin, MELINE Philippe, GIBERT Sébastien ;

*pour la communauté de communes des Causses de Labastide-Murat (compétence déchets uniquement) et les communes de son territoire (pour le SPANC) :* SABATHE Jean-Paul, SABRAZAT Jean-Pierre (suppléant), DARRAS Jérôme, ESTEVENON Luc, ROUQUIE Christian, CAVALIE Philippe, COUDERC Joël, DUBOIS Claude-Henri, GUITARD Marie-Françoise, DELBERT Jean-Jacques, LAPLACE Paulette ;

*pour la communauté de communes Quercy-Bouriane :* LAGARDE Édith, CARMEILLE Gilbert, MOUDEN Patrick, LACOMBE Robert (pouvoir), SALANIE-BERTRAND Martine, DEVIERS Patrick, NADAL Gérard (pouvoir) ;

*pour Cauvaldor (compétence déchets uniquement) :* MALBEC Bernadette, SELEBRAN Jean-Robert, RIVIERE Sandrine, RANOUIL Philippe, BATTISTON Jennifer (suppléante), PRIE Philippe, AMARE Pierre.

***Formant la majorité des membres en exercice.***

**Excusés et pouvoirs :** PENCHENAT Régis (représenté par son suppléant), THEULET Guy (pouvoir à Didier PUGNET), DELMAS Michel, BALDY Christine (représentée par son suppléant), DAGNEAUX Stéphane, BERTRAND Julien, CHABROUX Patrice (voix consultative), RAULET Régine (pouvoir à Gilles VILARD), DELCLAU Philippe (pouvoir à Robert LACOMBE), ASTORG Gilles, MAGOT Stéphane, LAUMAILLE Fabrice, ROSSIGNOL Dominique, ANGELIBERT Éliette (pouvoir à Gérard NADAL), LASCOMBES Éric (représenté par sa suppléante), BISCHOFF Jean-Loïc, LAFAGE Florence et PETIT Maryse comptable du SGC de Gourdon.

**Absents :** membres à voix délibératives : JOUHANNEAU Sylvia, BLEY Serge, LABORIE Georges, BONHOMME Michel, VIARDOT Chantal, DE TOFFOLI Patrick, GUEGUEN Cécile, GAYDOU Gérard, LALANDE Fabienne, CHARBONNEL Fabienne, CREMON Laurent, DUBOIS Roseline, SOURZAT Annie, CAZELOU Romain, BOIT Guy. *Membres à voix consultatives :* COURDES René, GRIMAL Gilles, BADOURES Brigitte, PINQUIE Jean-Paul.

**En présence de :** MICHEL Christian délégué suppléant de LAGARDE Edith.  
BOUSQUET Elisabeth, ESCORNE Coralie et PONS Myriam – agents du SYMICTOM.

Le Président ouvre la séance.

Monsieur Kévin FLORENTY est nommé secrétaire de séance.

Le Président remercie Monsieur Pierre AMARÉ, délégué et conseiller municipal de Rocamadour, pour son accueil et lui donne la parole pour la présentation de sa commune. Madame LENFANT Maire de la commune est excusée suite à un contretemps.

Le Président informe l'assemblée du retrait du point concernant les statuts du syndicat. Les membres du Bureau ont travaillé sur les statuts rédigés par l'avocat. A ce jour, nous n'avons pas reçu de retour de ce dernier concernant les modifications ou précisions demandées. Ce point sera présenté lors de la prochaine réunion du comité syndical début 2023.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 07 JUILLET 2022.**

Le Président propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du 07 juillet 2022 transmis par mail le 04 octobre 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **DÉCISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION DU COMITÉ SYNDICAL.**

En application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SYMICTOM du Pays de Gourdon a reçu délégation d'une partie des attributions du comité syndical dans les conditions fixées par 2020-2-1 du 24 septembre 2020.

En conséquence, le Président informe le comité syndical des décisions suivantes depuis le mois de juillet 2022, prises conformément à la délégation :

- Agents contractuels pour le remplacement des absences pour maladie et/ou accidents de service :

Mois	Accroissement d'activité			Remplacement absences pour maladie et accidents de service		
	Nombre d'agents	Nombre d'heures	Coût en €	Nombre d'agents	Nombre d'heures	Coût en €
Juillet 2022	3	436.00	8 035.52	4	346.75	5 458.56
Août 2022	4	502.34	9 912.15	4	449.09	8 173.57
Sept 2022	0	0	0	7	691.05	14 584.60
Totaux		938.34	17 947.67		1 486.89	28 216.73

- Achat de 50 000 sacs : 5 797.25 € en juillet (7 200 € en juin) + commande de 50 000 sacs en septembre : 5700 €. Total en 2022 : 200 000 sacs pour un montant de 25 015.81 €
- Commande réfection du toit du garage de Gourdon : 29 966.40 € ;
- Achat de containers et récup 'verre : 75 511.02 € ;
- Commande bio-composteur : 34 944 €

Le comité syndical prend acte.

*Le Président informe l'assemblée d'une cascade d'arrêts maladie cette année, avec des pathologies lourdes, générant des problèmes de gestion du service.*

*Concernant la tournée test pour l'arrêt des sacs transparents pour la collecte des recyclables, Madame Escorne indique que les caractérisations mensuelles non pas pu être réalisées par le SYDED de façon régulière mais devraient reprendre. La quantité de recyclables collectée diminue sur la tournée-test comme sur l'ensemble du territoire, ce qui ne permet pas d'attribuer cette baisse à l'arrêt de fourniture des sacs. Les agents de collecte ont observé une diminution de la*

*présence de sacs depuis 2 mois seulement mais constate une augmentation des nuisances : plus de déchets éparpillés autour des bacs (petits papiers...) De plus, les sacs facilitent l'évaluation de la qualité.*

## **MÊME SÉANCE**

M. TAILLADE Robert, concerné par la délibération, ne prend pas part aux débats et au vote.

### **N° 2022-4-1- DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE : REDÉFINITION DU ZONAGE DE LA TEOM POUR LA ZONE URBAINE DE GOURDON.**

Le Président rappelle la délibération n°2022-3-2 portant redéfinition du zonage de la TEOM pour la zone urbaine de Gourdon. Cependant, eu égard aux dates énoncées, la rétroactivité ne peut pas être appliquée.

Le Président indique la nécessité de rectifier la délibération comme suit :

Compte tenu des conditions différenciées du service rendu sur la zone urbaine de Gourdon, et conformément au périmètre précédemment délimité par la commune de Gourdon, un taux spécifique avait été instauré.

Conformément à l'article 1636 B undecies du code général des impôts, les modalités de collecte ayant évolué, il convient de modifier la zone urbaine (dite taux plein). Les rues et lotissements suivants sont placés en zone rurale (dit taux réduit) – voir plans cadastraux annexés :

- Impasse de la Madeleine ;
- Lotissement le Titre ;
- Lotissement Mourliac ;
- Lotissement les Hermissens.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de valider les propositions de modifications de zonage pour la ville de Gourdon comme ci-dessus ;
- Charge le Président ou son représentant d'informer les services fiscaux.

## **MÊME SÉANCE**

### **N° 2022-4-2- CRÉATION ET SUPPRESSIONS DE POSTES.**

Suites aux précédentes décisions relatives aux créations de postes et aux avancements de grade effectués, le Président informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, vacant et propose de saisir le comité technique pour avis.

Par ailleurs, suite à l'arrêt de longue durée d'un agent stagiaire à temps non complet (21h / semaine) qui sera placé en invalidité et afin de permettre son remplacement durable, le Président propose la création d'un poste d'adjoint technique, à temps incomplet d'une durée de 21 heures hebdomadaires à compter du 1er décembre 2022.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de valider les propositions ci-dessus.

- Charge le Président ou son représentant de procéder aux démarches nécessaires.

Questions diverses :

Le Président souhaite préciser que sur les nombreux arrêts de travail, deux sont dus à des accidents de service dont 1 survenu à cause d'un emplacement non stabilisé. Le Président rappelle aux délégués la nécessité de la réalisation d'un sol stabilisé (plat et lisse) des emplacements de containers.

Madame Escorne informe l'assemblée de la difficulté de trouver des remplaçants. Actuellement 6 remplaçants dont 3 retraités du secteur privé.

Monsieur Lacombe tient à remercier les membres du Bureau pour leur implication, leurs idées et les échanges lors des réunions. Nous mettons tout en œuvre pour assumer collectivement le service.

Monsieur Rubinocci indique que les élus sont toujours confrontés aux incivilités et demande quelles sont les solutions pour y faire face. La pose de caméras de chasse est-elle possible ?

Monsieur Lacombe rappelle que l'emplacement des bacs peut être revu en collaboration avec la responsable technique. Certains points, notamment sur les routes départementales, doivent être déplacés. Par ailleurs, le pouvoir de police du Maire est parfois difficile à mettre en œuvre. Le Président informe l'assemblée qu'un gendarme est venu sur le site de la zone artisanale de Montcléra pour étudier la sécurisation du site. Les appareils photographiques de chasse sont autorisés sur le domaine privé.

Monsieur Amaré rappelle également les incivilités dans les déchetteries.

Madame Battiston rappelle les règles à appliquer par le conseil municipal dont la mise en place de caméra, avec l'accord de la Préfecture. Ce qui peut permettre de faire des rappels à l'ordre.

Monsieur Estevenon pense qu'on ne pourra pas résoudre les attitudes extrêmes mais des réunions publiques peuvent influencer les comportements.

Monsieur Lacombe rappelle sa disponibilité et celle des services pour l'animation de réunions publiques comme celle de Calès où de nombreux habitants étaient présents. Une réunion publique sera également programmée à Rocamadour pour l'installation du biocomposteur.

Mme Lagarde fait part à l'assemblée de la mise en place sur la commune du Vigan, d'une commission Environnement et Citoyenneté et de la création d'un outil numérique, expérimental, à utiliser depuis un smartphone. Cela permet aux habitants d'informer la commission des dépôts sauvages ; les encombrants sont ensuite évacués par un membre de ladite commission. Ces informations sont relayées dans un journal mensuel. Le lien de l'application est en ligne sur le site internet de la commune.

Mme Battiston indique qu'il existe la possibilité de procéder à des signalements via la plateforme gratuite « intramuros »

Monsieur Lacombe rappelle également les problèmes rencontrés par manque d'élagage. Des nombreuses pannes sont générées par les branches : l'arrachement des fils électriques, sur le dessus des bennes, provoque leur arrêt. Les tournées sont donc interrompues en cours de collecte. Monsieur Estevenon demande que les délégués soient prévenus en même temps que les communes lors des demandes d'élagage par les services du symictom.

Monsieur Vilard présente les panneaux élaborés par le SYDED du Lot sur les « intrus de la poubelle noire ». Monsieur Vilard rappelle que l'étude réalisée porte uniquement sur la poubelle noire, et cette dernière est impactée par l'augmentation de la TGAP. Nous constatons entre autres la présence de 30% de papiers et emballages (qui devraient se trouver dans les bacs de recyclables) de 20% de déchets organiques et de 7% de gaspillage alimentaire (à déposer dans le composteur).

*Monsieur Estevenon demande à quel endroit doivent être déposés les lingettes et essuie-tout si ce n'est dans la poubelle noire.*

*Monsieur Vilard indique que l'essuie-tout peut être composté.*

*Madame Pons rappelle que l'utilisation des lingettes est à proscrire.*

*Pour limiter les dépôts dans la poubelle noire, Monsieur Lacombe rappelle l'initiative de certaines communes dont la mise en place de poulaillers communaux, notamment à Salviac*

*Monsieur Méline, indique que cette mise en place a été effectuée en collaboration avec le Jardin Bourian et les écoles.*

*Monsieur Raclot, face au constat du non-respect des consignes de tri, rappelle le coût exorbitant de certaines pratiques. Les employés communaux passent beaucoup de temps à évacuer les déchets dits encombrants car non déposés par les usagers dans les déchetteries. Monsieur Raclot informe l'assemblée qu'il a établi un suivi du temps de travail des employés communaux et rappelle que tous les élus doivent être impliqués sur le sujet des déchets. L'intérêt que le symictom intervienne dans les communes est primordial afin de porter une parole forte, un intervenant extérieur aura un impact plus important. Il rappelle également la difficulté des communes durant la saison estivale avec l'augmentation de la population.*

*Monsieur Lacombe approuve cette intervention et rappelle que la relation entre le syndicat et les communes ne peut être que bénéfique. Les rencontres avec les communes non visitées devraient reprendre, mais ne pourront pas être terminées d'ici la fin de l'année du fait des problèmes rencontrés par les services pour la gestion des remplacements du service collecte. Monsieur Lacombe informe l'assemblée, que les remplacements des absences des agents de collecte, sont parfois assurés par les mécaniciens et la responsable du service lorsque nous ne trouvons pas de remplaçants.*

*Monsieur Lacombe rappelle également la nécessité de maîtriser les coûts de collecte afin de limiter les augmentations.*


*Monsieur Nadal rappelle que la maîtrise des coûts est importante mais rappelle la nécessité de maîtriser l'impact environnemental.*

*Le Président remercie chaleureusement l'assemblée et rappelle qu'il s'agit de la dernière réunion de l'année. Les demandes de remboursement des frais de déplacement doivent être adressées au service avant la fin de l'année.*

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président remercie l'assemblée et lève la séance.

Fait le 26 octobre 2022

Le Président,



Robert LACOMBE

Le secrétaire de séance,



Kévin FLORENTY

Procès-verbal validé lors de la séance du .....07 Mars 2023.....